



Bruxelles, le 12 mai 2022

CM 3079/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0144(NLE)**

**MAR
RELEX
COEST**

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: anders.vilhelmsson@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 6955

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le jeudi 12 mai 2022 à 12 heures HEC (heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse avia-mar@consilium.europa.eu**

Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité du contrôle des navires par l'État du port créé en vertu du mémorandum d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'État du port, en ce qui concerne l'adhésion de la Fédération de Russie au mémorandum d'entente de Paris

- Adoption
- Fin de la procédure écrite

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 3035/22 du 11 mai 2022 a été clôturée le 12 mai 2022.

Toutes les délégations ont émis un vote favorable. Il résulte de la procédure écrite que le Conseil a adopté la Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité du contrôle des navires par l'État du port créé en vertu du mémorandum d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'État du port, en ce qui concerne l'adhésion de la Fédération de Russie au mémorandum d'entente de Paris, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8645/22.

Le Parlement européen sera informé de l'adoption de la décision du Conseil.

Le secrétariat général du Conseil saisit cette occasion pour remercier les délégations de leur aimable coopération.
